La Cour internationale de justice valide l'indépendance du Kosovo

22/07/2010 à 17h36

La déclaration d'indépendance du Kosovo du 17 février 2008 "n'a pas violé le droit international général", a estimé jeudi 22 juillet la Cour internationale de justice (CIJ) dans un avis consultatif sur la légalité de cette déclaration.

La Serbie, qui ne reconnaît pas l'indépendance du Kosovo, considérant ce territoire comme sa province méridionale, avait obtenu le 8 octobre 2008 de l'Assemblée générale des Nations unies qu'elle saisisse la CIJ sur la légalité de la proclamation d'indépendance. Du 1er au 11 décembre 2009, la Serbie, le Kosovo et 29 Etats, dont les Etats-Unis et la Russie, avaient participé à une procédure orale à La Haye.

Cette prise de position non contraignante de la Cour de l'ONU, qui tranche les litiges entre Etats, pourrait ouvrir la voie à de nouvelles reconnaissances internationales du Kosovo indépendant. Soixante-neuf pays, dont les Etats-Unis et 22 des 27 pays de l'Union européenne, ont jusqu'ici reconnu l'indépendance du Kosovo, qui compte 2 millions d'habitants.

Le conflit de 1998-1999 entre les forces de Belgrade et les indépendantistes kosovars a fait environ 13 000 victimes, la plupart des Albanais du Kosovo ; 1 862 personnes sont toujours portées disparues. Le Monde